



VILLE DE JOEUF

Démarche Zones d'Accélération du développement des EnR
(ZAENR)

CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE SECTEUR HERMITAGE

Le projet est-il existant ?

- Oui mais pas mature
 Non

Si oui dénomination du porteur de projet :

VILLE DE JOEUF

Et statut juridique du porteur de projet :

COMMUNE

Type de projet

- Eolien
 Méthanisation
 Hydroélectricité

Le photovoltaïque prioritaire

- Photovoltaïque (friche, terrain dégradé, ICPE)
 Photovoltaïque (parking)
 Photovoltaïque (bâtiment)
 Photovoltaïque (délaisse d'infrastructure)

Autre photovoltaïque (avec cadre réglementaire plus restrictif détaillé dans la notice Préfectorale) :

- Photovoltaïque (flottant)
 Photovoltaïque (terrain agricole)

Autre ENR : Solaire thermique, aérothermie, géothermie,

Informations sur la localisation

Localisation (liste des parcelles cadastrales et joindre une cartographie) :

AC0058 – AC0062 – AC0063 – AC0064.....

Surface

Environ 16 hectares (dont la moitié est concernée par le projet).....

Maîtrise foncière du porteur de projet :

- Oui
 Non (EPFGE)

Descriptif du projet (max 10 lignes)

Située sur une friche industrielle, la parcelle concernée par le projet, appartenant à l'EPFGE pour le compte de la ville de Joeuf, était destinée à la construction d'un écoquartier. Le projet n'a pas pu voir le jour, étant donné la difficulté à trouver un équilibre financier acceptable. L'idée d'y installer un champ de panneaux photovoltaïques est venue naturellement, le terrain s'y prêtant particulièrement bien. Pour le moment, le projet n'est pas mature. Toutes les pistes vont être explorées : vente du terrain à un opérateur (en direct par l'EPFGE ou par la ville après rachat à cet organisme), location du terrain, avec ou sans achat de parts de la société exploitante... Il ne s'agira pas de mobiliser l'entièreté de la parcelle, mais au moins la moitié, l'autre partie étant destinée à accueillir du logement.

Justification du projet (y compris la localisation) (max 10 lignes)

Ce projet répond à deux préoccupations actuelles : l'optimisation du foncier par l'utilisation des friches industrielles polluées et impropres à la plupart des usages et la production d'énergie non émettrice de gaz à effet de serre.

Atouts du projet

- Utilisation d'un terrain public inutilisable car trop pollué (coûts de dépollution exorbitants)
- Production d'électricité propre
- Eventuelles retombées financières pour la commune

Difficulté déjà identifiable et problématique (ex : protection environnementale du site, éloignement du poste source de raccordement, ...) :

Le poste source de raccordement existant (à 3.5 km) est insuffisamment calibré pour le moment

Capacité de production ENR (annuelle en Mgh) :

Inconnue pour le moment

Date de la délibération de la commune (à joindre si le projet est déjà délibéré) :

Pas de délibération pour le moment

Le document d'urbanisme est-il compatible avec le projet :

Oui


Non – compatibilité à prévoir



Zone d'accélération des énergies renouvelables Commune de Joëuf

*Proposition pour le photovoltaïque
au sol*

25 aout 2023

 Zone d'accélération pour l'installation
de centrales photovoltaïques au sol

Sources : IGN, google satellite



0 250 500 m